

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021 A 20 H 30

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Présents	Arnaud DEMUYNCK, Marc LEDURE, Florent PIERRON, Philippe STEIMETZ, Guy BILTHAUER, Yannick DUPIRE, Vianney PERRIN, Didier THIRY, Laetitia CAVENEL
Absent excusé	Fanny THIEBAUT, Anthony PFEFFER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Monsieur Didier THIRY est nommé, secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021.**

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2021.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité.

## **APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DE RIVES DE MOSELLE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MOSELLE (CAF) DCM N°059/2021**

Dans le cadre de la circulaire CNAF du 16 janvier 2020 relative au déploiement des CTG, la branche famille de la CAF encourage une contractualisation à une échelle plus large que celle des communes à travers l'échelon communautaire. Pour autant, l'élaboration de la CTG n'a aucune incidence sur la répartition des compétences entre l'échelon communal et communautaire du fait que la co-construction du projet social de territoire s'effectue dans le respect des compétences actuellement exercées par chacune d'entre elles.

L'enjeu principal dans l'élaboration de la CTG réside dans le décloisonnement et la transversalité entre acteurs du territoire pour établir une feuille de route des actions pertinentes à mener en faveur des allocataires sur l'ensemble du territoire. Cette dernière est issue d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des 20 communes dont la commune d'ANTILLY et partenaires selon les priorités d'actions définies de manière concertée sur les champs suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, les seniors, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté, le soutien à la parentalité et l'intergénérationnalité.

Ainsi, les engagements de la CAF de la Moselle et des collectivités signataires (20 communes, SIAS-CIAS de la Rive Droite et CC Rives de Moselle) sur ces domaines sont regroupés dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour Rives de Moselle, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025. Elle va progressivement se substituer aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) existant auparavant au niveau des différentes communes au fil de leur renouvellement.

Les signataires, outre la CAF, concernent les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politiques sociale, jeunesse : la Communauté de Communes Rives de Moselle, les communes de Antilly, Fèves, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange ; et les communes membres du SIAS-CIAS de la Rive Droite (Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Trémery).

La situation sanitaire particulière de l'année 2020 a contraint la Communauté de Communes Rives de Moselle à réaliser ce travail d'élaboration dans des délais assez restreints et en ayant d'ailleurs confié une mission de réalisation du diagnostic et d'élaboration du plan d'actions au cabinet Uliaros Stratégie.

Par ailleurs, la CAF a malgré tout assuré la continuité du versement de ses financements en 2021, sur la base d'un engagement de principe des collectivités concernées à signer la CTG lorsque celle-ci serait finalisée. Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions associant chaque commune sur chacun des champs d'intervention de la CTG a pu être mené à bien.

Ce travail réalisé par l'organisation de rencontres avec chaque commune et des ateliers thématiques élargis à l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire se poursuivra dans le cadre d'un Comité de pilotage, au sein duquel la commune d'ANTILLY sera représentée par Monsieur Florent PIERRON.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, la Communauté de Communes Rives de Moselle et les autres collectivités partenaires ;
2. acte que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune, de définir les champs d'intervention privilégiés, de pérenniser les offres de services et de développer des actions nouvelles.
3. précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025.
4. autorise le maire à la signer, ainsi que tout autre document y afférent.

### **SALLE COMMUNALE : AVENANT ALU BADRE POUR STORE EXTERIEUR MOTORISE DCM N°060/2021**

Le Maire informe le conseil municipal que le lot N°5 MENUISERIES EXTERIEURES ALU ET SERRURERIE du marché de la salle communale nécessite des modifications pour un montant de 1.673,00 € HT

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant n°1.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cet avenant et en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTÉ** l'avenant n°1 au marché de travaux de la salle communale lot N°5 avec l'entreprise ALU BADRE pour un montant de 2.007,60 € TTC pour la pose d'un store extérieur motorisé supplémentaire.

**AUTORISE** le Maire à le signer.

### **RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (RPQS) DCM N°061/2021**

Conformément aux articles L 5211-39 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est prévu que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public

de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité de service assainissement adopté par cet établissement.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS).

Après avoir pris connaissance dudit rapport, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le RPQS de l'exercice 2020.

### **URBANISME : CONTROLE DS CONFORMITES DES CONSTRUCTIONS DCM N°062/2021**

Monsieur le maire rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme a été conclue avec la communauté de communes « Rives de Moselle » de Maizières-Les-Metz en date du 1er juillet 2015 ainsi que deux avenants délibérés en 2016 et 2019.

Actuellement, plusieurs prestations sont proposées par le service telles que l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'instruction des AT ERP, la participation aux commissions communales de sécurité, l'assistance aux communes pour les questions relatives au droit de l'urbanisme (veille juridique, suivi des PLU).

Suite à la demande de plusieurs communes pour la mise en place d'un suivi et contrôle des constructions autorisées, la commission d'aménagement de l'espace de la communauté de communes « Rives de Moselle » s'est prononcée favorablement à la mise en place par leur service instructeur d'une unité de gestion des infractions en matière d'urbanisme en charge, notamment, des contrôles de conformité des constructions pendant et après travaux. Il précise que d'autres évolutions seraient mises en place comme la saisine par voie électronique, la réception des architectes en direct par le service mutualisé ou encore le portage ponctuel de procédures de modifications simplifiées du document d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ces modifications à la convention de mise à disposition d'un service mutualisé des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes « Rives de Moselle »,

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n° 3 à cette convention.

### **VPU : PRESENTATION DES OFFRES DCM N°063/2021**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait faire des devis pour l'installation d'un système de vidéo protection. Il précise que ce type d'installation est subventionné et que la gendarmerie est favorable à ce projet.

L'offre la plus intéressante est de 24.007,79 € TTC proposé par l'entreprise AXIANS

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote),

DECIDE de faire réaliser cette installation.

DECIDE de confier les travaux à la société AXIANS pour un montant de 27.007,79 € TTC

CHARGE le Maire de signer la commande.

**DIVERS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure a été réalisée pour pouvoir réattribuer le lot chauffage.

Cette procédure ne permet pas à ce jour de savoir quand la salle pourra être utilisée.

Le Maire propose de réaliser un diagnostic pour la consommation électrique à la mairie.

Antilly, le 18 décembre 2021.

Le Maire



Arnaud DEMUYNCK

*(Handwritten signature in blue ink)*